



Comité Départemental de Vol Libre des Alpes Maritimes

Parapente - Deltaplane - Kite - Speed-riding - Cerf-volant - Boomerang

Compte rendu Assemblée Générale ordinaire du CDVL06 Année 2016 – le 10 février 2017 au C.A.D.A.M

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu A.G 2015 (vote)
2. Rapport moral du Président (vote)
3. Rapport du Trésorier (vote)
4. Budget prévisionnel 2016 (vote)
5. Élection du nouveau comité directeur (vote)
6. Élection du nouveau président (vote)
7. Élection du nouveau bureau directeur (vote du comité directeur)
8. Perte de la délégation kite eau pour la FFVL
9. Rapport et bilan des activités vol libre sur le 06
10. Le point sur le PEDSI
11. Projets 2017
12. Questions diverses.

Présents	Structures	Absents excusés
Michel de Pasquale Colmar	CDVL06, pouvoir AGDL	
Guilhem SERANNE	DCBSL	
Thierry CHARRE	Mandelieu kite club, pouvoir Airxkite	
Frantz TOUVRON	Suspente	
Serge BAGNUS	Parpaious de valdeblore	
Philippe GIORDANENGO	Sospel vol libre	
Benoit de RANCOURT	Roquebrun'ailes	
Invités	Structures	
Yann Strebler	CD06, PEDSI	
Érik ANGLES	Ligue, atout vent	
Nicolas PISCHEDDA	CVLVW	

Ouverture d'assemblée générale : *Quorum = ¼ des membres représentant ¼ des voix soit 4,75 structures au moins représentant 499 voix*

7 structures sont représentées totalisant 1040 voix, le quorum est atteint.

Ouverture de l'assemblée générale à 18h00

Le président de Roquebrun'ailes arrivera après l'ouverture de l'assemblée.

1. Compte rendu A.G.2015

À télécharger ici : <http://www.cdvl06.org/fr/telecharger/documents-officiels/comptes-rendus/summary/12-comptes-rendus/44-compte-rendu-ag-2015.html>

Vote			
Contre :	0	Vote du CR de L'AG 2015 :	approuvé
Abstention :	1		
Pour :	7		

2. Rapport sur le moral du président

À télécharger ici : <http://www.cdvl06.org/fr/telecharger/documents-officiels/comptes-rendus/summary/12-comptes-rendus/59-rapport-moral-president-2016.html>

Vote			
Contre :	0	Vote du rapport moral :	unanimité
Abstention :	0		
Pour :	7		

Le président des parpaiouns souhaite intervenir sur le rapport moral de président en précisant les points suivants :

1. Il n'y a pas de communication entre le club et le CDVL06 et il souhaiterait que cette situation change. Le club souhaite être prévenu lorsqu'il se passe quelque chose sur l'atterrissage de La Colmiane et qu'il est interdit de faire de la pente école sur l'atterrissage sans en informer le club.
2. Concernant la convention PDESI, le président du club précise qu'il y a des points qui n'apparaissent pas (le tremplin delta, le décollage de La Balme...) et que le 300 ne devrait pas être indiqué, car le décollage peut-être dangereux.
3. Concernant le Parc du Mercantour, le couloir autorisé pour les cross en parapente n'est pas satisfaisant et les pilotes de parapente devraient pouvoir accéder au couloir des planeurs. En résumé la réglementation mise en place par le parc n'est pas adaptée, ni favorable au vol libre.

Le président du CDVL06 entend les remarques et précise deux points :

- Pour les conventions PDESI, le club gestionnaire du site peut rajouter ce qu'il veut dans la convention avant qu'elle ne soit signée.
- Concernant le parc, il rappelle que le CDVL06, n'avait pas la main lors des réunions avec le parc et que malgré tous les efforts fournis par les acteurs du vol libre, la direction du parc n'a proposé qu'un couloir pour les crosseux et trois sommets pour les randos parapente. Il rappelle aussi que c'est à cause de l'attitude fermée de la direction du parc que le CDVL06 a refusé de poursuivre les discussions avec le Mercantour.

3. Rapport Financier

À télécharger ici : <http://www.cdvl06.org/fr/telecharger/documents-officiels/bilans-financiers/summary/11-bilans-financiers/58-bilan-financier-2016-et-previsionnel-2017.html>

Vote			
Contre :	0	Vote du rapport financier :	unanimité
Abstention :	0		
Pour :	7		

Remarque de M Perez, membre du club des parpaiouns qui rappelle un point du droit public :

« On ne peut pas être donneur d'ordre et preneur d'ordre »

Il fait référence à une ligne du rapport financier où il apparaîtrait que les membres du CDVL06 se seraient défrayés de 1000 euros lors des journées BIA.

Le trésorier réfute ces accusations et détaille les dépenses concernant ces 1000 euros en précisant qu'il n'y a eu aucune prise de bénéfices de la part des membres du CDVL06 sur cet somme. Il admet qu'il a fait une erreur de ventilation, car il n'est pas spécialiste de comptabilité. Il ventilera différemment les crédits pour que les choses soient plus claires.

Lors de la discussion, il est rappelé que pour le site de La Colmiane, le professionnel ne participe pas au paiement des loyers.

Le président du club des parpaiouns demande au président du CDVL06 de faire l'intermédiaire auprès du professionnel pour qu'il participe au financement de l'atterrissage.

Le président du CDVL06 accepte de faire l'intermédiaire mais précise qu'il faudra faire des concessions de part et d'autre pour aboutir à un éventuel accord.

Le président des parpaiouns demande qu'il soit fait une demande de manche à air auprès de la Fédération.

4. Budget prévisionnel

À télécharger ici : <http://www.cdvl06.org/fr/telecharger/documents-officiels/bilans-financiers/summary/11-bilans-financiers/58-bilan-financier-2016-et-previsionnel-2017.html>

Vote			
Contre :	0	Vote du budget prévisionnel :	unanimité
Abstention :	0		
Pour :	7		

Érik ANGLES demande si le CDVL06 peut donner une subvention pour l'organisation du championnat de France de delta.

Le président du CDVL06 précise qu'il fera une demande de subvention au CNDS pour cet événement.

5. Élection du nouveau comité directeur

Trois candidats seulement font acte de candidature pour l'élection du comité directeur. Par manque de candidats suffisants le comité directeur se composera de trois membres.

Vote comité directeur	
Noms des candidats	Nombre de voix
De PASQUALE COLMAR Michel	1262 (7 structures)
SERANNE Guilhem	1262 (7 structures)
PEREZ jean-Paul	275 (3 structures)

6. Élection du nouveau président

Vote nouveau président	
Noms des candidats	Nombre de voix
De PASQUALE COLMAR Michel	3
SERANNE Guilhem	0
PEREZ jean-Paul	0

7. Élection du nouveau bureau directeur

Vote du bureau directeur		
Noms des candidats	Fonction	Nombre de voix
De PASQUALE COLMAR Michel	Président	1262
SERANNE Guilhem	Trésorier	1262
PEREZ jean-Paul	Secrétaire	1262

8. Perte de la délégation kite eau pour la FFVL

Il est décidé que l'on s'appuierait sur les documents de la FFVL et que les questions qui ne trouveraient pas de réponses dans ces documents, le CDVL06 les ferait remonter à la fédération.

9. Rapport et bilan des activités vol libre sur le 06

CF rapport moral du président

10. Le point sur le PDESI.

- **Sites de Sospel** : convention à finaliser et mettre à la signature
- **Sites d'Auron / St Etienne de Tinée, Gourdon (St Ambroise et l'Embardiez)**: finaliser la convention en intégrant les préconisations environnementales et mettre à la signature
- **Sites de la Colmiane** : clarifier les engagements réciproques, soumettre à la CDESI de septembre 2017 puis mettre la convention à la signature.
 - Le président du club des parpaïouns refuse de signer la convention PDESI avec le CDVL06, il souhaite que cela se fasse avec la ligue ou la fédération.
- **Espace de SnowKite de Roubion** : affiner les mesures d'évitement et d'accompagnement, soumettre à la CDESI de septembre 2017 puis mettre la convention à la signature
- **Sites de Tende, de Gréolières et d'Andon** : lancer les études d'incidences environnementales
- **Site de Puget-Rostang** : à proposer à la CDESI de septembre 2017 pour une mise à l'étude à compter de 2018. Une réunion sera organisée avec le club pour préciser différents points.

11. Projets 2017

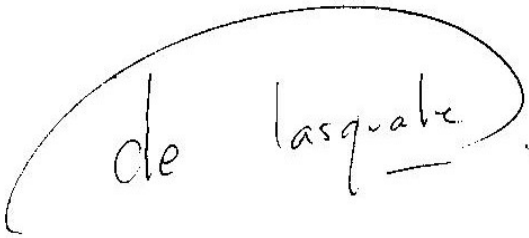
Cf : rapport moral du président.

12. Questions diverses

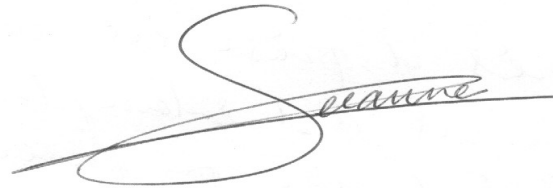
- Changement de domiciliation du compte en banque du CDVL06. Passer de la caisse d'épargne au crédit agricole. **Le changement est approuvé à l'unanimité.**
- Facturation forfaitaire des vols en biplace pour les personnes en situation de handicap. Cette somme viendrait alimenter une caisse spécifique pour l'entretien des fauteuils. Il est décidé que pour chaque vol, il serait demandé :
 - 10 euros pour les vols effectués par les professionnels
 - 5 euros pour les vols effectués par les associations.**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

- Augmentation de 50 centimes de la part prise par le CDVL06 sur chaque licencié. Cette augmentation permettra de consolider les finances du CDVL en vue de la baisse des licenciés par la perte de délégation du kite eau et de la subvention du CD06.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président

Handwritten signature of Michel Pasquale, consisting of the words "de pasquale" written in a cursive style, enclosed within a large, sweeping oval stroke.

Le Trésorier

Handwritten signature of Sébastien, featuring a large, stylized initial 'S' followed by the name "Sébastien" in a cursive script.